



Légende :

- Compétence exercée par le SDDEA
- Compétence transférée au 1er Janvier 2024 (délibération collectivité et attente délibération SDDEA)

Production sous maîtrise d'ouvrage SDDEA :

- COPE d'Arrelles / Villiers sous Praslin
- COPE de Bergères / Urville

Limites des services d'eau

Limites des intercommunalités

Limites des territoires

Finages des communes

Limite départementale

